

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSSIGNÉE, Isabelle Marceau, d.g. greff-très. par intérim

QUE : -

Lors de la séance ordinaire du conseil du 6 septembre 2022, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a adopté le règlement numéro 06-2022, règlement modifiant le règlement no 07-2018 «Règlement 06-2022 modifiant le règlement no 07-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics».

Une copie de ce règlement est annexée à la présente.

Ce règlement peut également être consulté, après son entrée en vigueur au bureau municipal situé au 105 de la route de l'église.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 9^e jour du mois de septembre 2022.

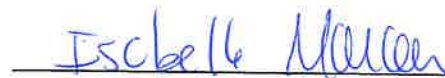


Isabelle Marceau DG greff.-très. par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Isabelle Marceau, dg. greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 13 heures, le 9^e jour de septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de septembre 2022.



Isabelle Marceau DG et greff.- très. par intérim